

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 10 (1922)
Heft: 3

Artikel: Chronique fribourgeoise
Autor: Schorderet, Auguste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
PUBLIÉES
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG
ET
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Fondées par M. l'abbé F. DUCREST.

Xme Année

N° 3

Mai-Juin 1922



CHRONIQUE FRIBOURGEOISE

par AUGUSTE SCHORDERET.

Fâcheux débuts. — Les crises et le danger d'étalisme. — Un projet de loi étudié. — Paupérisme et bienfaisance. — Le Pont de Zaehringen. — Le nouveau Grand Conseil. — Les élections municipales. — La Mission. — Les arts et les lettres. — A bientôt.

A ses débuts, l'année 1922 ne nous apparaissait guère sous de riants aspects ; elle s'ouvrait au milieu des discussions passionnées, des hésitations et des craintes, suscitées par la déconfiture de la Banque Commerciale, et l'on ne pouvait prévoir que sous des couleurs assez sombres les conséquences de cette fâcheuse affaire. Si, après de pénibles démêlés, où la colère et parfois la calomnie se sont donné libre carrière, les mesures prises et les solutions adoptées peuvent, jusqu'à un certain point, apporter une satisfaction aux intéressés, il reste de l'aventure, à côté de plaies matérielles assez difficilement cicatrisables, une plaie morale, des rancunes, de l'amertume, dont le pays se ressentira longtemps.

Le désir de vengeance n'est pas seulement un plaisir des dieux, il est, hélas, chose humaine : un bon nombre

de ceux qui ont pâti se furent consolés plus aisément en sachant les coupables présumés frappés de sanctions immédiates et rigoureuses. On oubliait volontiers qu'il fallait établir cette culpabilité par une enquête sérieuse, que, peut-être, les fautes commises étaient dues aux circonstances plus encore qu'à une réelle malhonnêteté et qu'enfin il faudrait en attribuer la cause originale et lointaine à une mentalité politico-financière qui s'est heureusement épurée depuis une douzaine d'années, mais dont quelques vestiges subsistent ça et là...

Quoi qu'il en soit, il est assez difficile de comprendre que certains politiciens aient pu chercher à faire servir à des intérêts de parti un scandale aussi douloureux pour toute notre population. Il est des cas où les récriminations et les violences de presse contribuent à jeter le discrédit non sur les adversaires que l'on vise, mais sur le pays entier, et ceux qui ne savent se rappeler à propos le geste filial de Sem et Japhet couvrant Noé de son manteau pèchent gravement contre l'esprit national. C'est pourquoi la tristesse de cette affaire, suffisamment pénible en soi, s'est aggravée encore de toutes les polémiques et de toutes les informations tendancieuses dont nous avons été saturés au début de l'année.

Nous avions, d'ailleurs, à ce moment, d'autres sujets de soucis : dans l'agriculture, qui, en un pays comme le nôtre joue toujours un rôle de premier plan, une crise plus ou moins prévue depuis quelque temps, s'est manifestée au cours du premier trimestre par un notable abaissement du prix du lait. A la vérité, les consommateurs citadins n'en ont pas ressenti immédiatement le bienfaisant allégement — la « Centrale » dont ils sont dotés se chargeant de modérer leurs jouissances économiques — mais ils ont pu de suite s'en rendre compte en entendant les plaintes amères portées jusque dans l'enceinte du Grand Conseil par les campagnards, lesquels, généralement, mettent infiniment moins de discrétion à publier leurs mécomptes qu'à avouer leurs motifs de satisfaction.

Certes, les temps ne sont point tendres au rude métier des champs, mais il ne faut pas oublier qu'ils ne sont guère plus cléments aux autres travailleurs et que l'agriculture vient de connaître des années plutôt prospères.

Il y a lieu surtout de résister à cette tendance fatale qui nous pousse de plus en plus à exagérer les interventions de l'Etat en matière économique. Sans être adversaire a priori de toute action des pouvoirs publics en dehors des services de l'administration et de la défense nationale, je ne puis m'empêcher de considérer comme un péril extrême cette espèce de confusion qui substitue la tâche des gouvernements au simple devoir d'entraide sociale et qui, petit à petit, fait voir dans l'Etat la Providence ou la Panacée de toutes les misères et de tous les malaises. De cette conception, proche parente des doctrines collectivistes, je pourrais citer maint exemple, même en demeurant dans les limites de notre vie cantonale : la motion des agriculteurs au Grand Conseil en est une illustration, et l'on en pourrait trouver une autre, en dépit des considérations généreuses qui l'ont dictée, dans l'intervention de notre Gouvernement dans la faillite de la Banque Commerciale.

Je me contente de noter simplement cette tendance erronnée qui, fort grave au point de vue cantonal, devient un réel péril considérée au point de vue suisse. Dans le domaine de la Confédération, en effet, tout ce qui touche à l'étatisme menace directement les bases fondamentales, historiques et morales du pays : chaque extension de l'idée de l'Etat fédéral est un coup porté à celle des Etats cantonaux, sans lesquels la Suisse ne saurait être ! Les pleins pouvoirs, les monopoles, la dictature indéfinie du Conseil fédéral ont, au delà de la Guerre, contribué à créer une ambiance déprimante. Les dépenses nécessitées par la défense nationale ont donné le jour à un fisc fédéral qui pèse lourdement sur la vie économique des cantons. Et voici la crise industrielle et le chômage qui vont ajouter encore à ce malaise : des quelque 360 millions dépensés de 1918 à 1922 pour la lutte contre le chômage, la caisse

fédérale en a versé près de 202, et la politique d'étroit protectionnisme et de constant interventionnisme aidant, ces sommes formidables vont de jour en jour en augmentant, si bien que, pour couvrir tout cela, les étatistes de gauche s'ingénieront à créer de nouveaux impôts fédéraux, c'est-à-dire à porter autant de coups à l'autonomie, à la complète expansion des cantons...

Il est réconfortant de constater qu'en dépit de légers flottements occasionnels, les doctrines étatistes sont loin encore de recevoir droit de cité définitif en terre fribourgeoise. Notre canton demeure l'une des citadelles les plus sûres d'un sain fédéralisme et nous ne saurions trop nous efforcer à lui garder précieusement cette tendance. Bien plus, dans notre domaine intérieur, nous sommes en droit de compter sur une sage modération du pouvoir public en ses interventions économiques. Le projet de loi d'assistance me paraît particulièrement justifier ces prévisions, car, loin de paralyser l'action et l'initiative privées, les dispositions essentielles de ce document législatif visent plutôt à coordonner les efforts dans le but de prévenir le paupérisme et la misère. L'écueil de l'étatisme est pourtant, en matière d'assistance, redoutable de façon évidente, et il faut savoir gré à l'auteur du projet, M. le Conseiller d'Etat Savoy, d'avoir su y échapper.

M. Savoy, d'ailleurs, a fait mieux encore ; non content d'examiner cette question au point de vue purement législatif, de tirer parti des plus récentes innovations légales de Suisse et de l'étranger, il s'est voué à une étude doctrinale approfondie. Spécialiste en sociologie et très qualifié pour entreprendre un travail de ce genre, il n'en fournit pas moins l'édifiant exemple d'un magistrat alliant à ses soucis politiques et administratifs celui de rechercher les sources et de puiser à même les théories spéculatives. Ces études font la matière d'un livre, *Paupérisme et bienfaisance*, récemment paru chez MM. Fragnière, frères : un livre clair, précis, d'une solide ordonnance et d'une belle science, un livre bon à lire et à approfondir, non point seulement pour

les enseignements qu'on y peut puiser, mais aussi pour se préparer à comprendre et à apprécier justement le projet de loi que va discuter notre Grand Conseil.

En attendant d'aborder cette grave question, notre Parlement, le 10 février, a donné son adhésion définitive à un autre projet d'ordre économique : la construction du Pont de Zähringen. L'événement a été salué et fêté tout spécialement par la très active « Association pour les intérêts du Vieux-Fribourg » laquelle, depuis plus de vingt ans, s'agit et travaille pour cette idée d'un pont rigide qu'elle place, non sans de bonnes raisons, au premier rang de ses revendications. Si légitimes, cependant que soient les motifs d'allégresse des intéressés, on ne peut se défendre d'y mêler une ombre de mélancolie. Il n'est pas question de discuter la supériorité esthétique de la ligne légère d'un pont suspendu ou des arches massives d'un monument en béton armé ; peu m'en chaut : ces sortes d'ouvrages, qu'une convention non dépourvue d'ironie appelle des ouvrages d'art, à part quelques rares et honorables exceptions, défigurent le paysage plutôt qu'ils ne le complètent. Mais la construction nouvelle va transformer radicalement la silhouette pittoresque de la ville, à laquelle nos yeux et nos souvenirs se sont lentement accoutumés ; il faudra désormais s'habituer à une image tout autre, dont nous ne pouvons à l'avance qu'imparfaitement nous représenter les lignes ; et cette perspective produit en nous une sorte de malaise ou d'appréhension que ne sauraient diminuer les satisfactions matérielles entrevues...

Au sein du Grand Conseil, ces considérations sentimentales n'ont guère pesé dans les hésitations qui se sont manifestées ; celles-ci provenaient plutôt de l'hostilité presque systématique de certains milieux envers les améliorations dont la capitale doit surtout bénéficier. Cet état d'esprit regrettable et de survivance ancienne n'a pas disparu, hélas, avec le renouvellement du corps législatif, et cependant, il faut reconnaître que le Grand Conseil issu des dernières élections semble en progrès sur ses devanciers :

on y discute davantage — parfois même avec surabondance d'éloquence peut-être — et les décisions prises sont plus étudiées et mieux approfondies. On éprouve, à le constater, une double satisfaction. C'est, d'abord, que les sessions ne laissent plus cette vague impression d'être de simples formalités destinées à ratifier sans difficultés les actes du Gouvernement et que, au lieu du bénévole acquiescement de naguère, un contrôle intelligent donne aujourd'hui pleines force et légitimité à l'administration de la chose publique. L'individualisme s'affirmant ainsi en matière politique et administrative renferme en soi un autre élément de réconfort : il est une défense assurée et solide contre le danger d'étatisme dont je signalais, au début de cet article, les envahissantes tendances. Le choc des idées librement exprimées, l'affranchissement de ces pernicieux mots d'ordre dans les votations, la défense impartiale des différents intérêts locaux représentés, sont autant de sauvegardes que le peuple fribourgeois doit apprécier hautement.

Les mêmes symptômes d'individualisme se dessinent d'ailleurs aussi bien chez les électeurs que chez leurs mandataires ; les récentes élections municipales, et, en particulier, celles des conseillers généraux de notre ville, sont, à cet égard, des plus significatives. Les listes proposées ont été copieusement biffées et même panachées, au détriment surtout des candidatures les plus représentatives des partis ou des groupements politiquement actifs. De cette manière, il est possible que le Conseil général ait perdu des éléments très intéressants, mais l'indépendance des électeurs a manifesté nettement la volonté d'une gestion où la politique pure ait moins de part que le simple souci d'administration, et il est à présumer que les Comités de partis, tout en se plaignant de ce qu'ils considèrent comme une indiscipline, s'efforceront à l'avenir, d'en mieux tenir compte.

Si le résultat du scrutin, en ce qui concerne le Conseil Général, a été, dans certains milieux, cause de déceptions, on peut dire qu'une satisfaction unanime a salué l'arrivée de M. Pierre Aebi à la charge de syndic. Tous les regrets

qu'on éprouvait de la retraite volontaire de M. Romain de Weck, dont le long dévouement était justement apprécié, ont fait place aux plus belles espérances, que, bien certainement, le sympathique et compétent président du Conseil et ses collaborateurs sauront réaliser et que les premiers actes de gestion ont confirmées de façon très sensible. C'est pourquoi les élections communales de ce printemps sont une date à marquer avec la pierre blanche dans les annales de la vie fribourgeoise.

Il serait juste d'y souligner de la même manière le beau mouvement de piété provoqué, au milieu du Carême, par la grande Mission. Toutes nos églises paroissiales se sont emplies régulièrement chaque soir d'une foule compacte et docile, qui suivait avec zèle les divers exercices et écoutait attentivement des sermons parfois plus pratiques que réellement éloquents. Visiblement, on cherchait là autre chose qu'une simple satisfaction intellectuelle ou même que cet intérêt puissant éprouvé si volontiers, les autres années, aux belles conférences apologétiques du Carême : il y avait cette fois, un très apparent désir de grâces, une utile et sincère aspiration chrétienne.

Un tel élan, qui contraste assez étrangement avec la sorte de fièvre qu'on avait mise à fêter le carnaval, est une preuve nouvelle de la vitalité des sentiments religieux en pays fribourgeois, et il est bien légitime de s'en réjouir, parce que la foi et la piété sont toujours les éléments fondamentaux de la force morale d'une nation.

D'ailleurs, à côté d'une propension parfois excessive aux plaisirs et aux fêtes, on ne saurait contester, chez nous, une part importante d'idéal qui se manifeste, autant que par la solidité de nos croyances, par l'intérêt que nous portons aux choses de l'art et de l'intelligence. J'aurais, à ce propos, beaucoup à dire si je ne craignais de dépasser outre mesure les bornes assignées à cette modeste chronique ; je me réserve donc d'y revenir prochainement pour relater en particulier, le beau succès qu'ont obtenu, presque simultanément, deux manifestations artistiques importantes :

l'exposition du peintre H. Brulhart, à la Grenette et les admirables auditions de l'oratorio « Les sept paroles du Christ » au Collège St-Michel. Je me contente, aujourd'hui, de signaler un petit livre de poésies intimes et familières, intitulé « Chez nous », de M^{me} Eugénie Vicarino¹; sous la coquette couverture dessinée par M. Henri Robert, on y trouvera des choses charmantes, des sentiments très fins exprimés avec élégance et simplicité, qualités appréciables qu'on ne rencontre hélas pas toujours dans les recueils poétiques du temps présent...

Et puis, pour conclure, on me permettra de transcrire une heureuse nouvelle qui m'arrive au moment où j'achève d'écrire cet article : le succès de nos diverses sociétés chorales à la fête fédérale de chant ! Les sociétés de Morat, de Broc, de Romont, y ont conquis des couronnes de lauriers, et la Société de chant de la ville de Fribourg, sous l'entraînante direction de l'abbé Bovet, y a obtenu un résultat inespéré : elle emporte de haute lutte la troisième couronne de laurier, dans une catégorie où elle avait à se mesurer avec les plus puissantes et les plus fortes chorales de la Suisse. Ainsi, à la fête de Lucerne, l'honneur fribourgeois a été admirablement défendu, et le pays est reconnaissant à ses chanteurs de leur belle victoire !...

¹ Fribourg, Fragnière frères, éditeurs.